

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79 120
Objet

URBANISME & CONSTRUCTION
Aliénation d'un
délaissé de voirie au
profit de M. GONNORD.

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf
le cinq octobre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M^r Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, M^re FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD,
BUJARD, BOUCHET, COLLE, DUFOUR, PAPEAU, NAULIN, MAURELLET, BOISARD,
BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, TETARD, PELLETIER.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M^re TACQUET par M. BUJARD
M. CABAL par M. TAP
M. GUICHAOUA par M. PAPEAU
M. POUMATILLOUX par M. BOUTET
Absents : MM. MM. VIAUD, MONTRON, POUGET

M PELLETIER a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de Royan est propriétaire d'un délaissé de voirie au n° 7 de l'avenue Daniel Hedde, d'une superficie de 209m², cadastré section AY n° 181, tel que figuré sur le plan de masse ci-joint.

M. GONNORD Henri, demeurant 5 Avenue Daniel Hedde à ROYAN, vient de solliciter l'aliénation à son profit de cette parcelle qui jouxte sa propriété.

Rien ne s'oppose à ce' que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat en date du 17 Septembre 1979, le prix de cession fixé forfaitairement à la somme de 50.000 F. hors taxes.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

./.

DATE DE CONVOCATION

28 Sept. 1979

DATE D'AFFICHAGE

28 Sept. 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 20
Nombre de votants 24

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur

Vu les plans des lieux et parcellaire

Vu la promesse d'achat souscrite par M. GONNORD Henri le 17 Septembre 1979,

Vu les avis favorables émis par les Commissions Municipales "Urbanisme & Construction - Equipement et Environnement - Travaux" et "Finances"

Considérant que rien ne s'oppose à l'aliénation de ladite parcelle inutilisable pour la collectivité,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. GONNORD Henri, demeurant à ROYAN, 5 Av. Daniel Hedde, d'une parcelle de terrain d'une superficie de deux cent neuf mètres carrés (209m²), cadastrée section A) n° 181, sise 7 Avenue Daniel Hedde, moyennant le prix global de CINQUANTE MILLE FRANCS (50.000 F.) H.T.

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE Notaire à ROYAN.

- que la recette correspondante à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget Primitif 1979, Chapitre 908 article 2101.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

~~le Maire~~

~~le Maire~~

